

ISOLANTS PSE EN SUPPORT D'ÉTANCHÉITÉ EN INDÉPENDANCE SOUS PROTECTION LOURDE DES TOITURES-TERRASSES



**DE NOUVELLES RÈGLES
PROFESSIONNELLES EN VIGUEUR
DEPUIS JUILLET 2021**



L'AFIPEB vous éclaire !

Les référentiels et les documents justificatifs évoluent, mais les produits et leur mise en œuvre ne changent pas !

Depuis juillet 2021, les systèmes d'isolation en support d'étanchéité en indépendance sous protection lourde relèvent des **Règles Professionnelles** de la Chambre Syndicale Française de l'Étanchéité (CSFE), validées par l'Agence Qualité Construction (AQC), et non plus de la procédure de Document Technique d'Application (DTA).

Vous utilisez les panneaux de polystyrène expansé (PSE) pour cette application ?
C'est simple, vous bénéficiez toujours des mêmes garanties !

- **Assurabilité** : les entreprises qui mettent en œuvre des panneaux de PSE pour l'isolation des toitures-terrasses restent couvertes par leur assurance dans le cadre de la **garantie décennale ouvrage**.
- **Qualité** : les panneaux de PSE bénéficient d'une nouvelle version de **certificats ACERMI** validant leurs caractéristiques d'aptitude à l'emploi pour les applications revendiquées.
- **Simplicité** : une **nouvelle fiche technique** du panneau PSE, délivrée par le fabricant, permet de donner les informations nécessaires à l'utilisation visée.

LES RÈGLES PROFESSIONNELLES EN BREF...

Comme pour les DTA, elles précisent les caractéristiques des isolants, définissent leur domaine d'emploi et détaillent les dispositions générales et spécifiques de mise en œuvre. Elles renvoient également aux référentiels et réglementations existants applicables pour les autres parties du système.

Isoler les toitures-terrasses : avec le PSE, c'est toujours dans les règles de l'art

Le PSE est un matériau inerte, biologiquement neutre et durable. Ses excellentes performances thermiques et mécaniques en font plus que jamais un choix incontournable pour l'utilisation en toitures-terrasses sur éléments porteurs béton, bois, bac acier...

● Un matériau éprouvé

Les panneaux de PSE utilisés en support d'étanchéité en indépendance sous protection lourde sont mis en œuvre en France depuis près de 40 ans. Leurs performances, notamment mécaniques et thermiques, ne sont donc plus à démontrer.

● Une technique reconnue

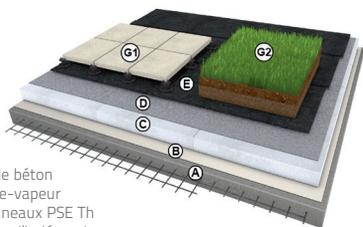
La Commission Prévention Produits (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC) a reconnu ces règles professionnelles comme technique courante, fiable et sûre.

● Une mise en œuvre simplifiée

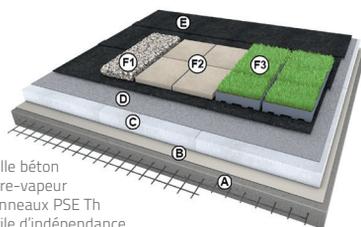
Les panneaux de PSE peuvent être posés en un ou plusieurs lits selon les besoins. Ils s'intègrent dans les systèmes « isolation – étanchéité » décrits dans les référentiels des revêtements d'étanchéité. Ces systèmes à base d'isolants PSE permettent de réaliser des toitures-terrasses aux multiples destinations :

- accessibles aux piétons ou inaccessibles avec gravillons,
- à retenue temporaire des eaux pluviales,
- végétalisées,
- techniques avec dallettes en béton
- ...

Exemples de systèmes d'isolation de toitures-terrasses



- A - Dalle béton
- B - Pare-vapeur
- C - Panneaux PSE Th
- D - Voile d'indépendance
- E - Revêtement d'étanchéité
- G1 - Dalles sur plots
- G2 - Complexes végétalisés



- A - Dalle béton
- B - Pare-vapeur
- C - Panneaux PSE Th
- D - Voile d'indépendance
- E - Revêtement d'étanchéité
- F1 - Gravillons
- F2 - Dalles
- F3 - Complexes végétalisés



L'AFIPEB rassemble les producteurs de polystyrène expansible et les transformateurs de polystyrène expansé pour représenter la filière industrielle française de l'isolation en polystyrène expansé.

L'association participe à la conception et à la promotion de nouvelles solutions d'isolation pour la rénovation et la construction de bâtiments plus économes, plus écologiques, plus performants. Elle a également pour mission d'informer et de former les professionnels du bâtiment et le grand public. À cet égard, elle contribue à la rédaction de documents et référentiels techniques ; **elle a notamment participé à l'élaboration des règles professionnelles évoquées dans cette brochure.**

L'AFIPEB s'investit dans l'économie circulaire, notamment via un engagement volontaire pour le recyclage des déchets d'isolants PSE. L'association est également active dans la rénovation énergétique des bâtiments. À cet égard, elle a signé la charte « Engagé pour Faire » de l'ADEME et du Plan Bâtiment Durable. Enfin, l'AFIPEB et ses adhérents sont partenaires de l'Opération Clean Sweep® visant à éviter les pertes de granulés plastiques et leur diffusion dans l'environnement.

LES MEMBRES DE L'AFIPEB

